

**VOTRE  
AVIS  
COMPTE**

**SCoT**

# Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais



Quel  
cadre de vie  
pour demain ?

Réunion publique du 28 juin 2018

# Questions et débat

Comment s'informer et participer à la réflexion ?



DES DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER ET DE L'ACTUALITÉ

VOUS AVEZ DES IDÉES, DES PROJETS ?

## Imaginons le territoire de demain ! Enquête publique jusqu'au 12 juillet 2018



[www.payslauragais.fr](http://www.payslauragais.fr)



[scot.lauragais@orange.fr](mailto:scot.lauragais@orange.fr)



3 Chemin de l'Obélisque, 11 320 MONTFERRAND



**Donnez votre avis sur les registres mis à disposition  
aux différents lieux de permanence et venez à la  
rencontre de la Commission d'enquête**

Mardi 3 juillet : Caraman (9h/12h) ; Lanta (14h/17h)

Mardi 10 juillet : Bram (9h/12h) ; Montréal (14h/17h)

# Réunion publique

## Présentation du projet de SCoT



### Qu'est-ce qu'un SCoT ?

- ❖ De quoi s'agit-il ? Quels sont ses effets ?
- ❖ Quels documents le composent ?



### Qu'est-ce que le Pays Lauragais ?

- ❖ Le territoire
- ❖ Pourquoi on révisé le SCOT ?



### Quel est le projet du SCoT du Pays Lauragais ?

- ❖ Le calendrier d'élaboration
- ❖ Le diagnostic et le projet proposés



### Questions et débat

- ❖ Comment s'informer ?
- ❖ Comment participer à la réflexion ?

Quel cadre de vie pour demain ?



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

# Qu'est-ce qu'un SCoT ?

## La définition



UN DOCUMENT QUI S'INSCRIT DANS UNE HIERARCHIE

LE SCOT : DE QUOI S'AGIT-IL ?

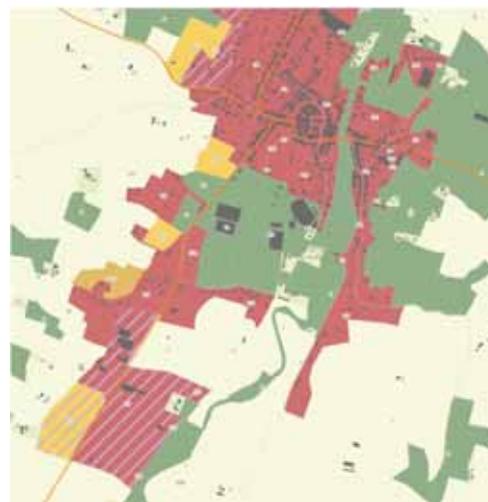
Un projet partagé pour l'avenir du territoire



Le **SCoT**

Un document pour mettre en cohérence les politiques publiques

Un cadre commun pour les documents d'urbanisme locaux



# Qu'est-ce qu'un SCoT ?

## La définition

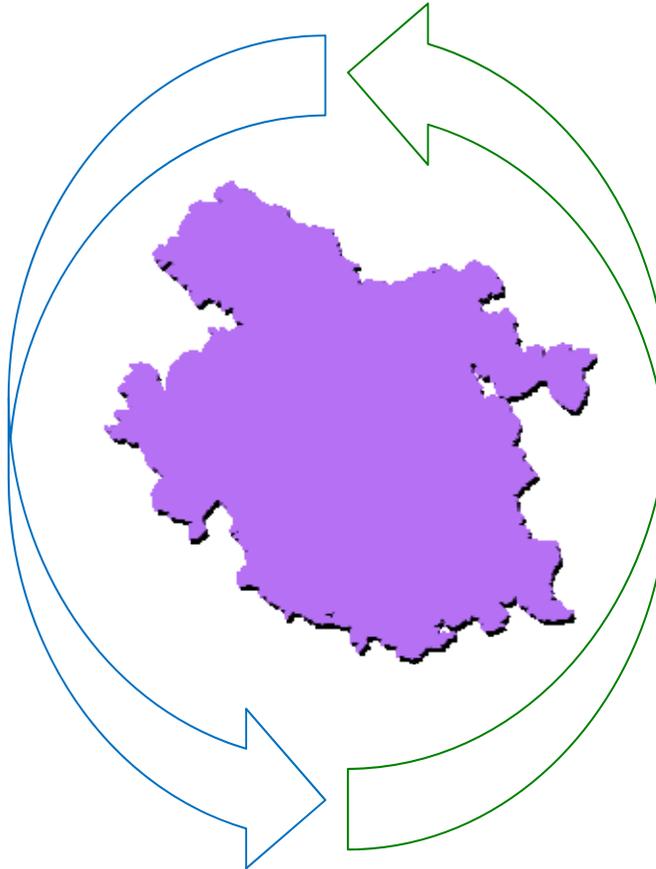


UN DOCUMENT QUI S'INSCRIT DANS UNE HIERARCHIE

LE SCOT : DE QUOI S'AGIT-IL ?

**IL DOIT ÊTRE COMPATIBLE AVEC LES DOCUMENTS SUPÉRIEURS QUI FIXENT LES GRANDES REGLES SUR :**

- LA GESTION ET QUALITÉ DE L'EAU (SDAGE, SAGE)
- LA PRÉVENTION DES RISQUES (PGRI, carrières)
- LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (SRCE, PNR)
- L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (futur SRADDET, etc.)



**S'APPROPRIER LA REGLEMENTATION NATIONALE POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE**



**LES DOCUMENTS INFERIEURS DOIVENT ETRE COMPATIBLES AVEC LUI COMME...**

- LES DOCUMENTS LOCAUX DE PLANIFICATION EN MATIÈRE D'HABITAT (PLH), DE DÉPLACEMENTS (PDU), etc.
- LES PLUi, PLU, CARTES COMMUNALES, etc.

# Qu'est-ce qu'un SCoT ?

## Les effets du SCOT



QUELS EFFETS SUR VOTRE CADRE DE VIE ?

LE SCOT : DE QUOI S'AGIT-IL ?

VALORISER LE PATRIMOINE, LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE, FACTEURS DE RICHESSE ET D'IDENTITE DU LAURAGAIS



« C'est rassurant de savoir que notre cadre de vie sera préservé pour nos enfants, et qu'ils pourront profiter comme nous des espaces de nature et des beaux paysages de nos villages. »

**GRÂCE AU SCOT,**  
L'équilibre entre les éléments constitutifs des paysages est préservé et le patrimoine des cœurs de villes et villages est valorisé.

# Qu'est-ce qu'un SCoT ?

## Les effets du SCOT



QUELS EFFETS SUR VOTRE CADRE DE VIE ?

LE SCOT : DE QUOI S'AGIT-IL ?

CONFORTER LE RÔLE ET LA PLACE DE L'AGRICULTURE ET LUI DONNER UNE VISIBILITE A LONG TERME



« Je suis jeune exploitant agricole, je viens de m'installer. Comment être sûr que la surface de mes terres ne sera pas réduite dans l'avenir ? »

**GRÂCE AU SCOT,**

Les espaces agricoles sont protégés et préservés et la prise en compte de l'activité agricole est renforcée dans les politiques d'urbanisme.

# Qu'est-ce qu'un SCoT ?

## Les effets du SCOT



QUELS EFFETS SUR VOTRE CADRE DE VIE ?

LE SCOT : DE QUOI S'AGIT-IL ?

AMÉLIORER LES SERVICES ET LES MOBILITÉS  
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE,  
À PARTIR DES PÔLES



« Je suis âgé et en perte d'autonomie.  
Je veux rester vivre dans ma commune  
mais j'ai besoin de me loger proche du  
centre-bourg. »

**GRÂCE AU SCOT,**  
En favorisant l'urbanisation en continuité et à  
l'intérieur des espaces déjà urbanisés, les  
nouvelles habitations seront à proximité des  
services et équipements.

# Qu'est-ce qu'un SCoT ?

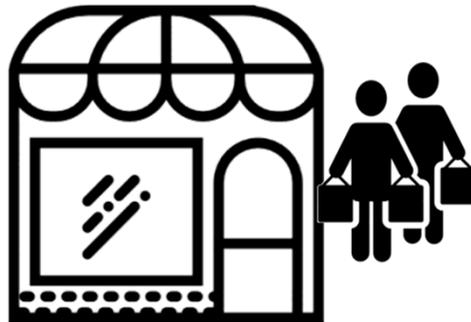
## Les effets du SCOT



QUELS EFFETS SUR VOTRE CADRE DE VIE ?

LE SCOT : DE QUOI S'AGIT-IL ?

RÉINTÉGRER LE COMMERCE DANS LE TISSU URBAIN ET RAPPROCHER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION



« Ma boutique vient d'ouvrir au centre-ville. Mes premiers clients sont heureux de retrouver un commerce de proximité dans une ville dynamique ! »

**GRÂCE AU SCOT,**  
En favorisant l'implantation et le développement de l'activité économique au plus près des habitants, les centres-bourgs sont redynamisés et le cadre de vie est amélioré.

# Qu'est-ce qu'un SCoT ?

## Les effets du SCOT



QUELS EFFETS SUR VOTRE CADRE DE VIE ?

LE SCOT : DE QUOI S'AGIT-IL ?

ENCOURAGER LES USAGES DE SERVICES DE TRANSPORTS EN COMMUN ET LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE



« Je suis content d'avoir trouvé un logement proche des arrêts de transports en commun, c'est pratique pour me rendre au travail ».

**GRÂCE AU SCOT,**  
La cohérence entre urbanisme et transport est favorisée, en développant l'urbanisation à proximité des zones desservies par les transports en commun performants.

# Qu'est-ce qu'un SCoT ?

## Les documents d'un SCOT



LES QUESTIONS QUE L'ON SE POSE

LE SCOT : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Quels sont  
les besoins ?

Quels sont  
les enjeux ?



**RAPPORT DE  
PRESENTATION**

Quel projet ?

Quels objectifs  
se fixe t-on  
pour le territoire ?



**PADD**  
Projet d'Aménagement  
et de Développement  
Durables

Comment  
traduit-on le projet ?

Comment le décline  
t-on sur le territoire ?



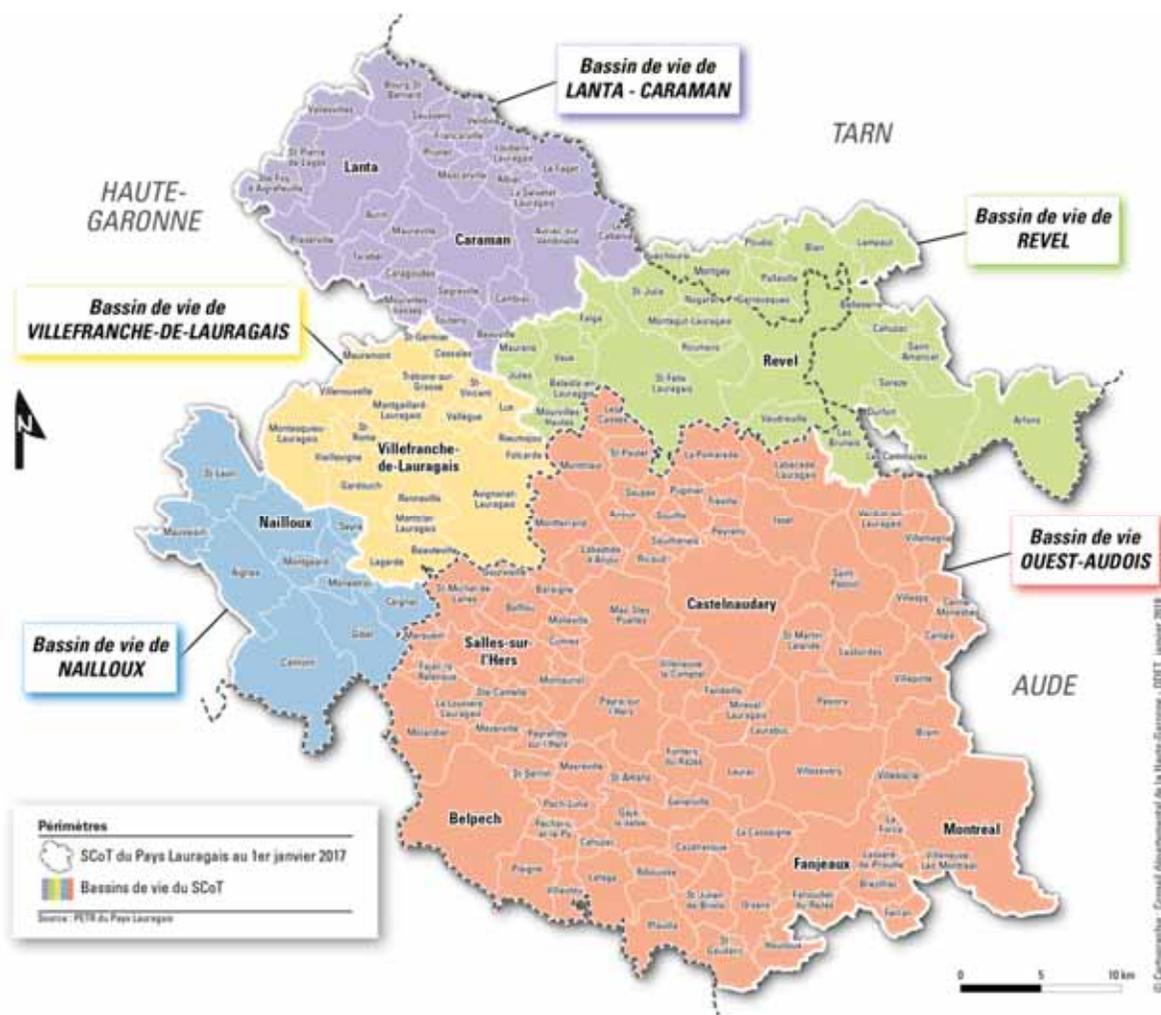
**DOO**  
Document  
d'Orientat  
ion et  
d'Objectifs



Qu'est-ce que le  
Pays Lauragais ?

# Le Pays Lauragais

## Le territoire



- ❖ + de 100 000 habitants en 2014
- ❖ 1 927 km<sup>2</sup>
- ❖ 1 région
- ❖ 3 départements
- ❖ 4 communautés de communes
- ❖ 167 communes\*
- ❖ + 39 000 habitants en 2030

\* Entrée de la commune des Cammazes le 1<sup>er</sup> juillet 2017  
Le SCOT du Pays Lauragais sera approuvé sans les Cammazes





**Passer d'un SCOT  
« SRU » à un SCOT  
« Grenelle et ALUR »**



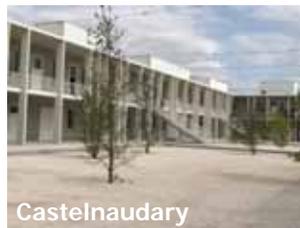
- Prendre en compte la législation récente (volet environnemental, urbanisme, agriculture, transition énergétique)
- Prendre en compte les nouveaux thèmes (numérique, transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture, etc.)



**Tenir compte de  
nouveaux équipements  
sur le territoire ou  
l'impactant directement**



- Lycées à Villefranche-de-Lauragais, Castelnaudary



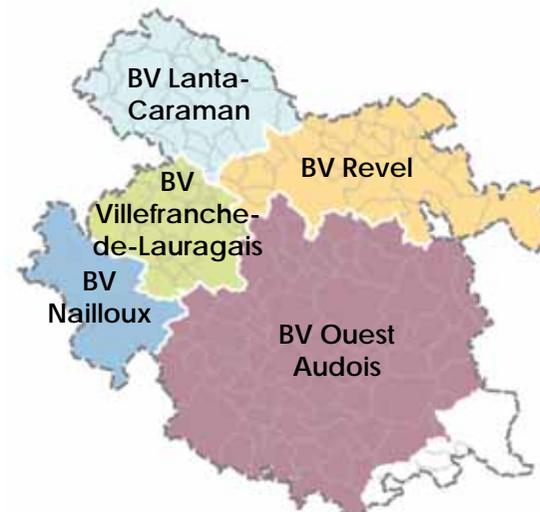
- Echangeur autoroutier de Montgiscard, etc.



**Prendre en compte les  
évolutions du  
périmètre du SCOT**



- Recomposition des EPCI : 4 communautés de communes
- Extension du périmètre SCOT : Intégration de 7 nouvelles communes dans la Communauté de Communes Piège-Lauragais-Malepère



**Améliorer le document en  
tirant enseignement de  
l'analyse des effets du 1<sup>er</sup>  
SCOT**



- Amélioration qualitative du document
- Renfort de l'équipe technique sur le suivi du SCOT (outil de veille) et l'accompagnement des communes



## Volonté d'une large concertation

- ❖ **Personnes Publiques Associées :**  
Groupe de travail interDDT / DREAL Occitanie sur les thèmes stratégiques => Energies renouvelables, Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), hameaux, consommation d'espace, Trame Verte et Bleue (TVB), etc.
- ❖ **Réunions régulières avec des partenaires sur des thématiques propres** (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres d'Agriculture, etc.)
- ❖ **Contributions** des CAUE, du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, des Chambres consulaires (DAAC).
- ❖ **Echanges avec les EPCI et les Communes sur différents thèmes** => population, logements, TVB, réunions en conseil communautaire, fond documentaire (note explicative).
- ❖ **PETR :**
  - Entre 1 et 2 Bureaux par mois (validation des thématiques)
  - Commissions (7 pour le DAAC, 5 pour les autres thématiques, 2 dédiées à l'outil de veille)
  - Présence du PETR à l'élaboration/révision des PLU/PLUi (sensibilisation au prochain SCOT)
- ❖ **Des registres de concertation** mis à disposition du public dans les mairies des communes pôles
- ❖ **Outils de concertation à destination du grand public :** communication régulière par voie de presse, réunions publiques, panneaux d'exposition, etc.



Quel est le projet du SCoT du  
Pays Lauragais ?

### Une démographie dynamique

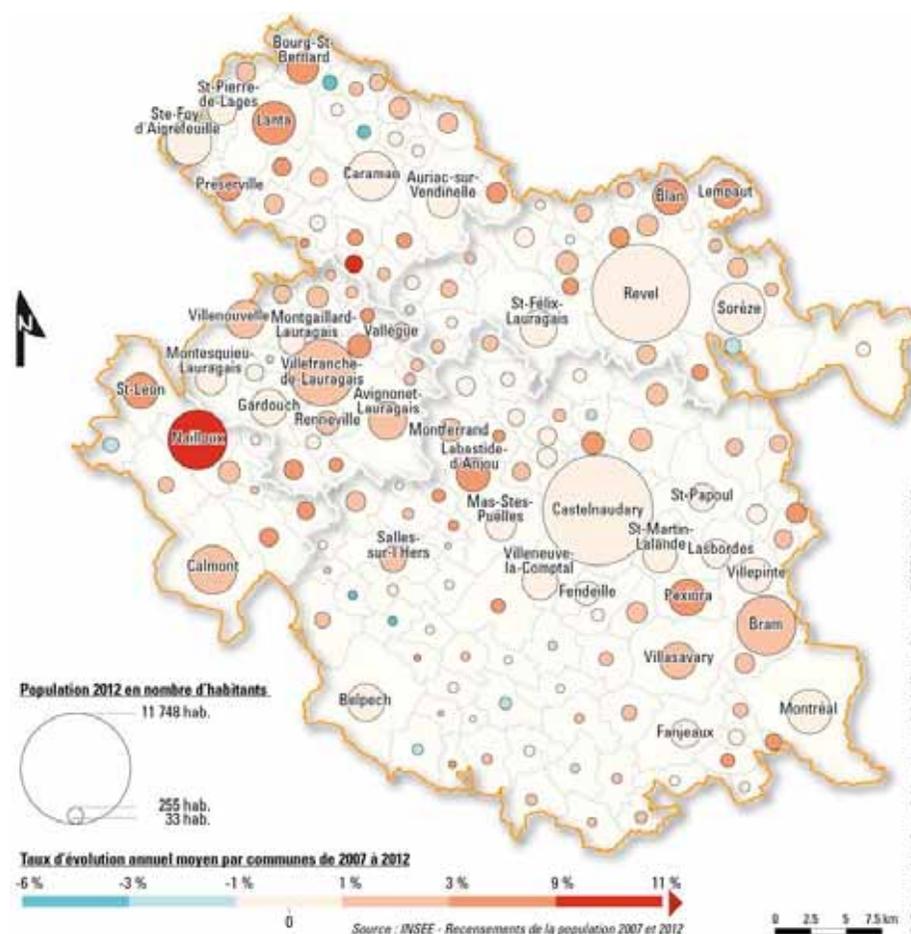
L'essor démographique du Pays Lauragais est influencé par l'attractivité de l'agglomération toulousaine

Fig. 2 - Évolution démographique du SCOT



- Une forte croissance démographique depuis 1999
- Depuis 1999, le solde naturel est positif mais la croissance de la population repose principalement sur l'afflux migratoire
- 3 secteurs privilégiés de croissance démographique :
  - les communes de Hte-G. proche de l'agglomération toulousaine ;
  - le « sillon » Lauragais ;
  - le secteur de Revel en direction de Castres.
- De 2007 à 2012, la population des bassins de vie de Lanta-Caraman, Villefranche-de-Lauragais et Nailloux a augmenté 2 fois plus vite que ceux de Revel et Castelnaudary

Fig. 3 - Population en 2012 et taux d'évolution annuel moyen par communes de 2007 à 2012





### ■ Un rythme de production de logements soutenu mais qui ralentit

En lien avec son essor démographique, le territoire du Pays Lauragais connaît une dynamique de construction résidentielle

Fig. 4 - Évolution du parc de logements du SCoT

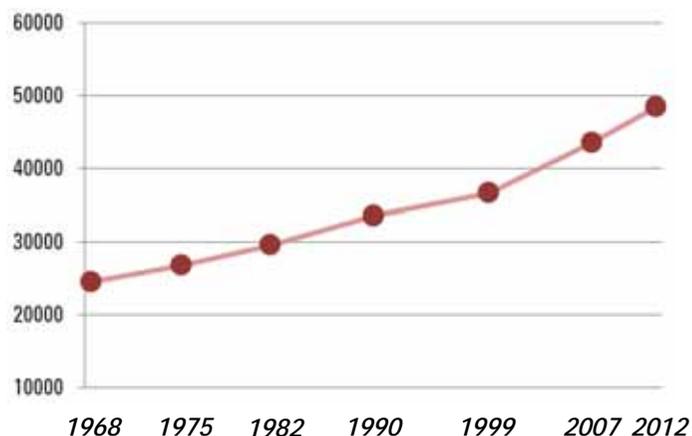
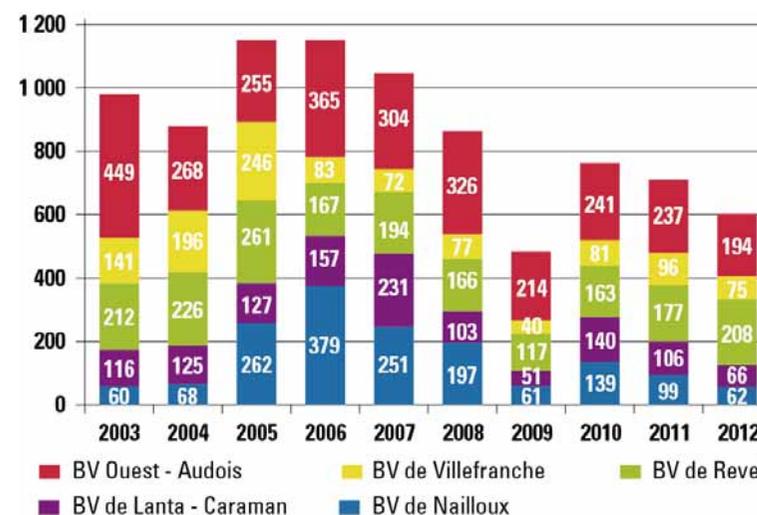


Fig. 5 - Typologie du parc de logements

	1999	2007	2012	
Résidences principales	84 %	85 %	85 %	=
Résidences secondaires et log. occas.	8 %	7 %	6 %	↓
Logements vacants	7 %	8 %	9 %	↑

Fig. 6 - Evolution du nombre de logements commencés entre 2003 et 2012



- L'essor démographique a nécessairement induit un accroissement du parc de logements
- Cet accroissement est porté principalement par les résidences principales. Le parc de résidences secondaires a légèrement baissé et celui des logements vacants progressé.
- Le rythme de productions de logements a été soutenu dans la période d'avant crise immobilière
- La maison individuelle reste le type d'habitat privilégié
- Des secteurs marqués par de l'habitat ancien (communes situées entre Caraman et Revel, Piège, Montagne Noire)

### Profil économique du territoire

La filière agro-alimentaire est la première filière économique du territoire, suivie de la filière touristique

Fig. 8 - Typologie des emplois en 2012

TYPE	Nombre d'emplois
Administration publique	10 781
Commerce / services	10 527
Industrie	4 373
Construction	2 615
Agriculture	2 109
SCOT LAURAGAIS	30 405



Source : INSEE RP2012

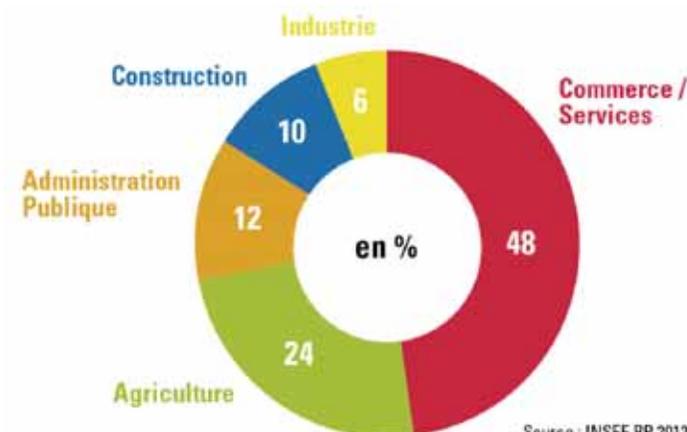
- Près de 30 000 emplois sur le territoire avec une augmentation moyenne de 1,5%/an entre 2007 et 2012 (soit +417 emplois), en léger recul par rapport à 99/07 (+1,9%/an)
- Les pôles économiques de Revel et Castelnaudary sont pourvoyeurs d'emplois : 1/3 des établissements sur les 5 pôles majeurs
- Les bassins de vie Haut-Garonnais de Nailloux et Lanta-Caraman connaissent la progression la plus favorable en matière d'emploi (respectivement +28% et +17%)
- Un ratio emploi / habitant défavorable sur les bassins de vie de Nailloux et Lanta-Caraman (respectivement 4,6 et 4,9 ; seuil recommandé : 3,5)
- En 2012, 1 emploi sur 3 est lié à une activité productive, en baisse par rapport à 2007
- Un tissu économique caractérisé par un fort réseau de TPE (96% des établissements)

Fig. 9 - Evolution du nombre d'emplois

BASSIN DE VIE	Nombre d'emplois 2007	Nombre d'emplois 2012
Nailloux	1 438	1 834
Lanta-Caraman	2 552	2 985
Revel	6 749	6 941
Villefranche-de-Lauragais	3 437	3 747
Ouest-Audois	13 356	14 111
SCOT du Pays Lauragais	27 532	29 618

Source : INSEE RP2007 et 2012

Fig. 10 - Répartition des 12 000 établissements du territoire par secteur d'activités en 2012



Source : INSEE RP 2012

### Le Lauragais, un territoire à forte valeur agricole

Le Lauragais est un territoire agricole, spécialisé dans la production de céréales (blé dur) et oléagineux (tournesol) parfois appelé « grenier à blé ». L'agriculture est un marqueur identitaire encore fort malgré la pression foncière.

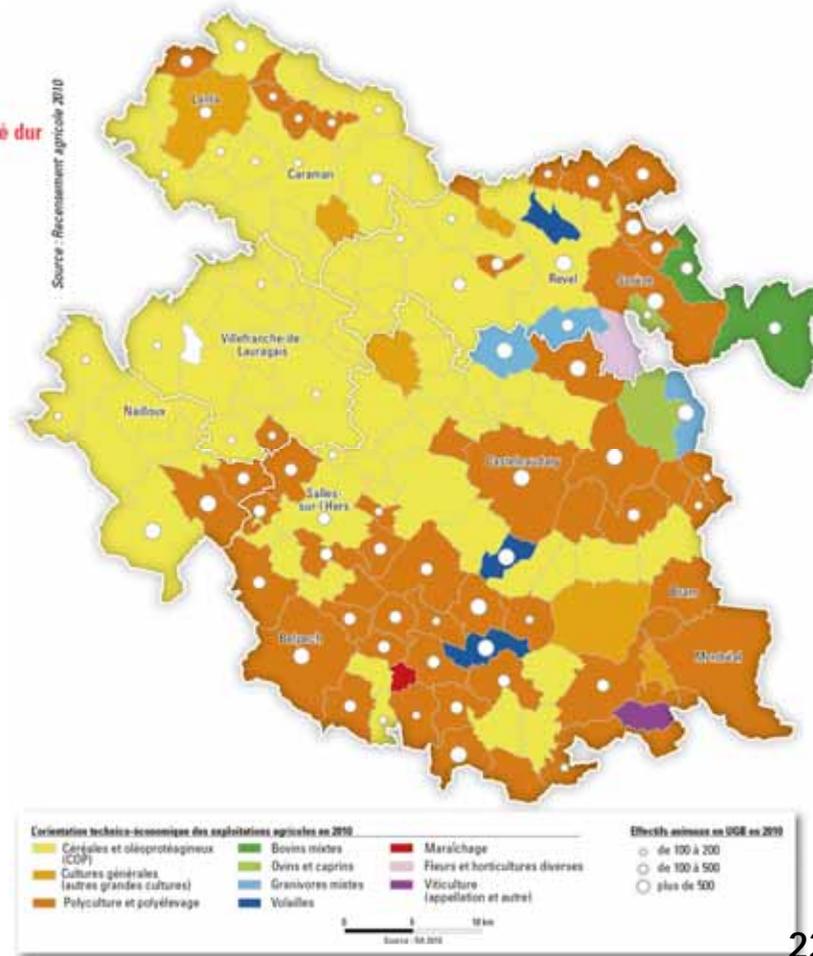
Fig. 11 - Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU) et du nb d'exploitations agricoles

	1988	2000	2010
SAU	143 138	141 398	139 736
Exploitations agricoles	3 359	2 358	1 996

Fig. 12 - Répartition des productions végétales sur la SAU de 2010



Fig. 13 - Orientation technico-économique des exploitations agricoles et effectifs d'animaux en 2010

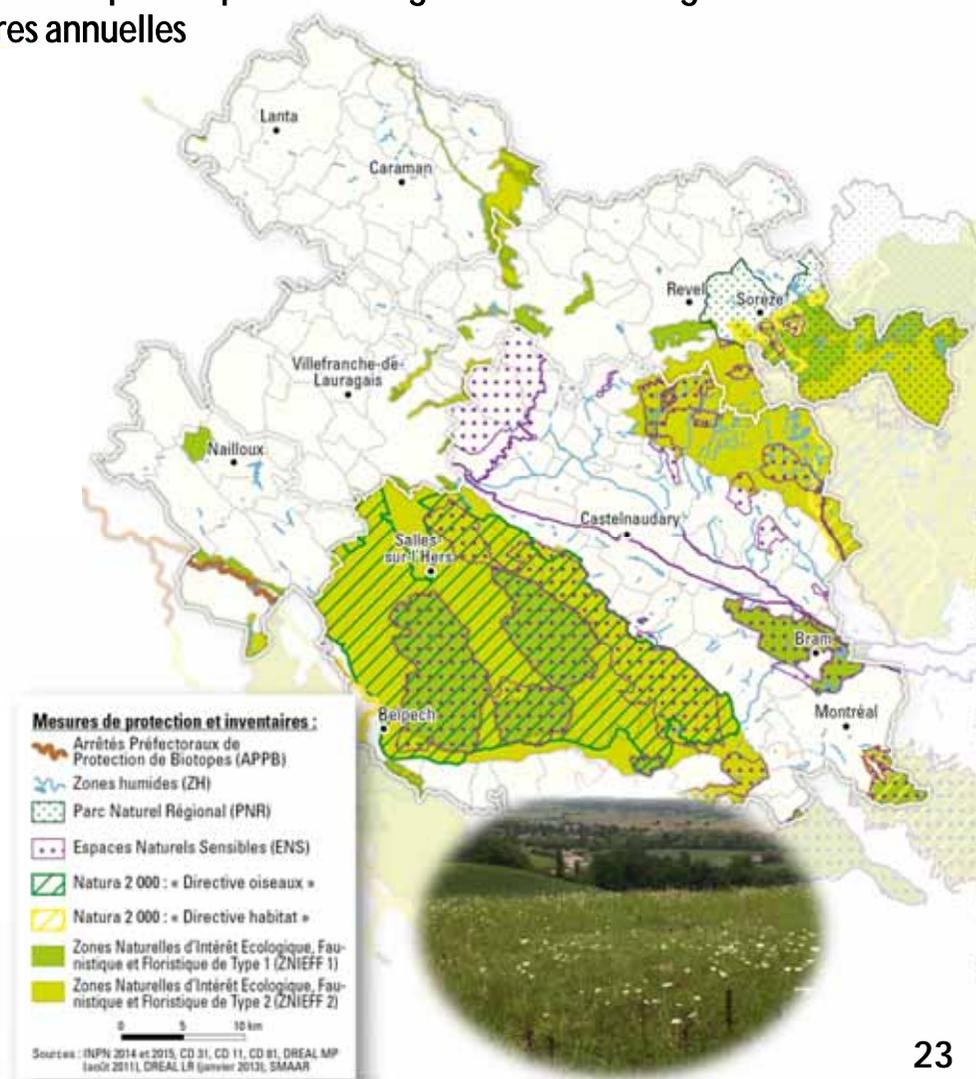


- Une surface agricole utile en baisse relative
- Une forte baisse du nombre d'exploitation agricole liée pour partie à une augmentation de la taille des exploitations
- Les 2000 exploitations représentent 2 300 unités de travail agricole
- L'âge moyen des chefs d'exploitation est passé de 50 ans en 2000 à 53 ans en 2010 : problème de reprises d'exploitations
- La principale culture du Lauragais est le blé dur (38%) puis le tournesol (25%) et les fourrages destinés à l'élevage (12%). Cultures vouées majoritairement à l'export (manque de meuneries)
- Des élevages en forte baisse entre 2000 et 2010 : -65% pour les volailles et -35% pour les bovins ; impacts sur les abattoirs et les ateliers de transformation (fermeture de l'abattoir de Castelnaudary fin 2012)
- L'agriculture biologique est encore peu développée : 5% des exploitations agricoles en 2010 et 3% de la SAU en 2013
- 15% des exploitations pratiquent une diversification de leur activité

### Etat des lieux du milieu naturel, forestier et des zones à enjeu environnemental

Le Lauragais se caractérise par une prédominance d'espaces remarquables sur la partie audoise et tarnaise (massifs de la Montagne Noire, Malepère, collines de la Piège). Les espaces de plaines présentent également un cortège de biodiversité notamment dans les milieux ouverts ou associés aux cultures annuelles

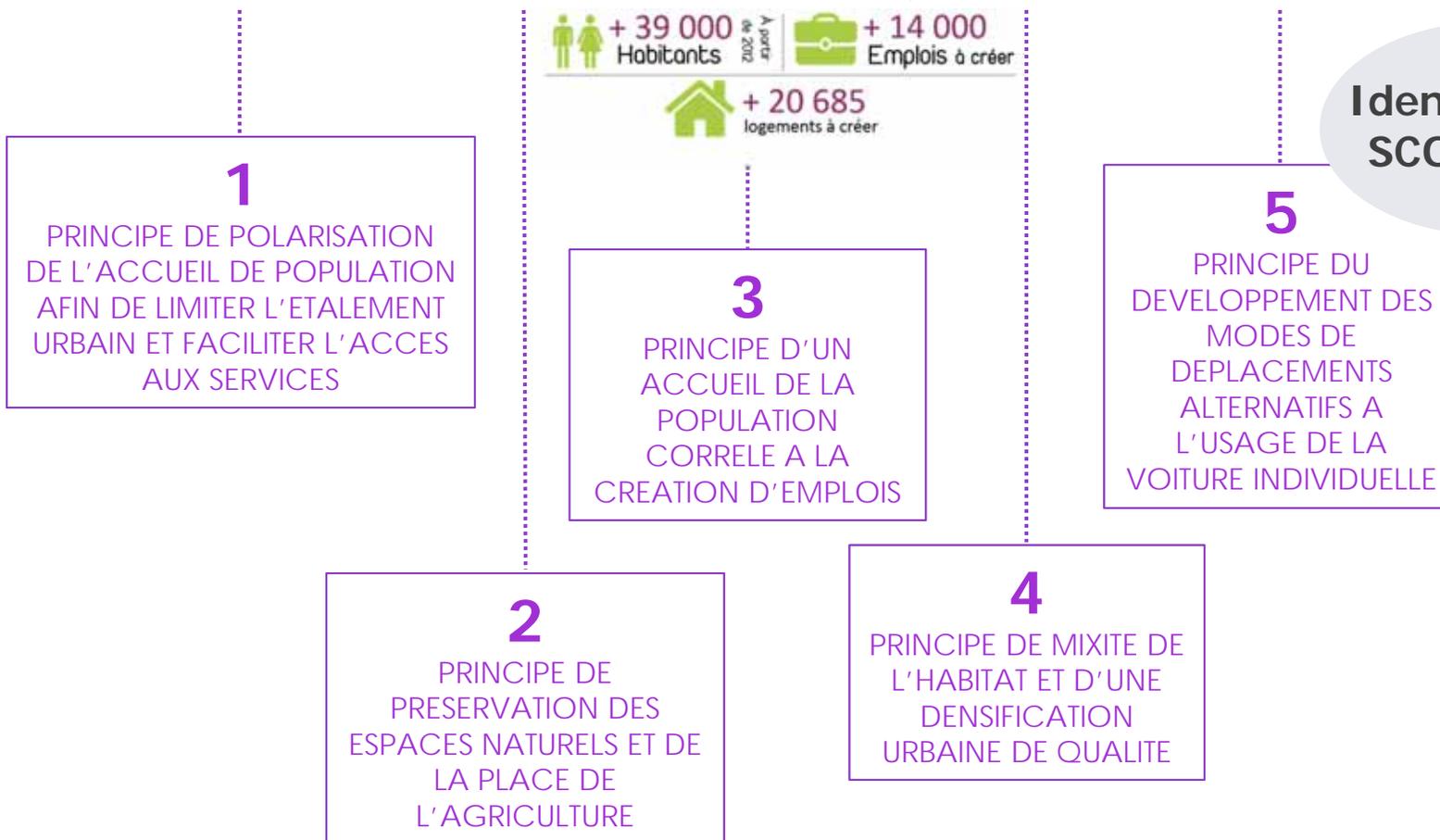
- 14% d'espaces naturels et semi-naturels sur le territoire
- La situation au carrefour biogéographique entre les domaines atlantique, continental et méditerranéen confère au Lauragais une richesse en termes de biodiversité.
- Prédominance d'espaces remarquables sur la partie audoise et tarnaise
- Amélioration de la connaissance des zones humides par des inventaires récents (absence sur la partie audoise non couverte par le SAGE Fresquel)
- Nécessité de préserver le réseau de la Trame Verte et Bleue (TVB) face à une fragmentation des continuités et une fragilisation par la pression urbaine et agricole
- La qualité écologique des cours d'eau est globalement moyenne à médiocre
- 85% des communes sont concernées par au moins un risque : inondation, retrait-gonflement d'argiles, érosion, rupture de barrages



UN DOCUMENT EN DEUX PARTIES

LE PADD : UN PROJET POUR LE TERRITOIRE

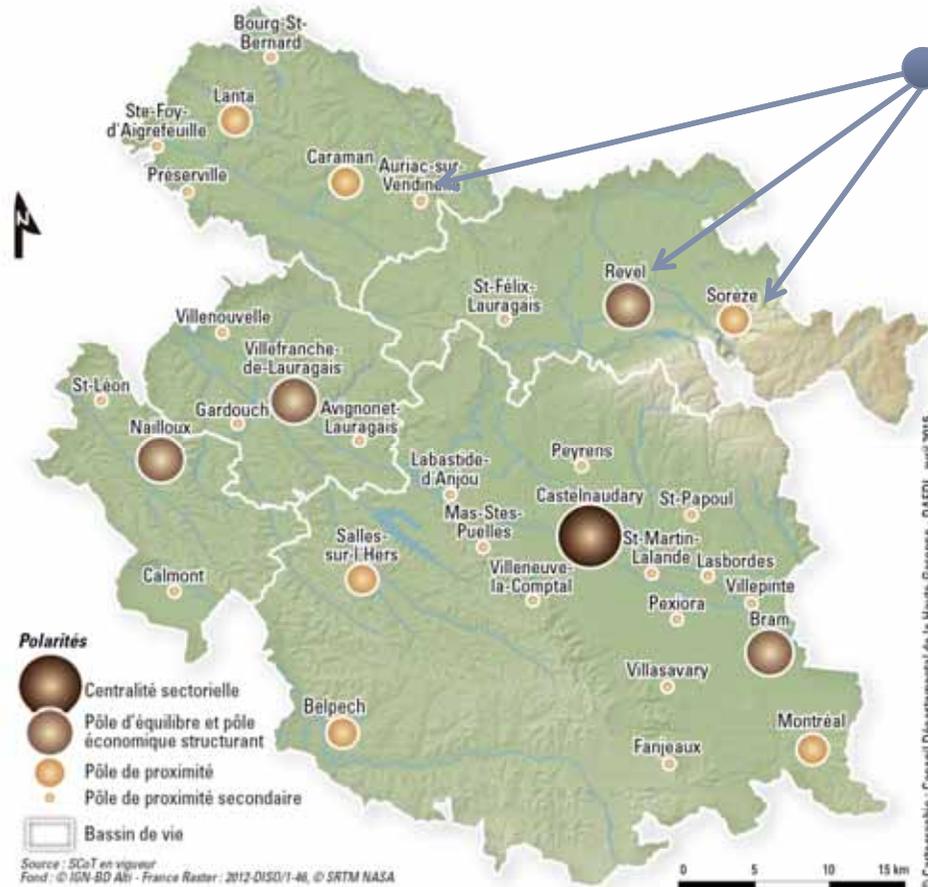
❖ **Le Projet**, donne une vision globale et une traduction spatiale  
5 principes incontournables pour un projet de développement territorial



UN DOCUMENT EN DEUX PARTIES

LE PADD : UN PROJET POUR LE TERRITOIRE

### ❖ Le modèle de développement



Les communes « pôles » ont vocation à accueillir en priorité les habitants, les équipements, à polariser les emplois, etc.



### Partie 1

## Polariser l'accueil de la nouvelle population

### Orientation 1

#### Le modèle d'organisation du territoire

- Structurer et conforter les 5 bassins de vie du territoire Lauragais
- Identifier 4 niveaux de polarisation (ajout de Montréal en pôle de proximité)

### Orientation 2

#### L'accueil de population : des défis démographiques

- Production d'environ 20 685 logements en réponse à la croissance démographique de plus de 39 000 habitants entre 2012 et 2030
- Un nombre de logements par commune à ne pas dépasser à l'horizon 2030



## Partie 2 Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers, mieux gérer les ressources et prévenir les risques

### Orientation 3

Conforter le rôle et la place de l'agriculture sur le territoire et lui donner une visibilité à long terme

- Protéger et préserver les espaces agricoles
- Poursuivre l'objectif de réduire de moitié la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers sur tout le territoire
- Renforcer la prise en compte de l'activité agricole dans les politiques d'urbanisme



## Partie 2 Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers, mieux gérer les ressources et prévenir les risques

### Orientation 4

Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie, facteurs de richesse et d'identité du Lauragais

- Préserver l'équilibre entre les éléments constitutifs des paysages
- Accompagner l'évolution des paysages urbains
- Valoriser le patrimoine des cœurs de villes et villages
- Mettre en valeur le patrimoine du Canal du Midi, son système d'alimentation et ses abords



## Partie 2 Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers, mieux gérer les ressources et prévenir les risques

### Orientation 5

Préserver, valoriser et remettre en état les espaces naturels, les continuités écologiques et la biodiversité

- Préserver les espaces remarquables, les espaces de grande qualité et les grands écosystèmes
- Identifier et assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques vertes et bleues
- Conforter les espaces de nature ordinaire
- Mettre en œuvre le projet de couronne verte au sein du territoire

# Le Pays Lauragais

Qu'est ce que la Trame Verte et Bleue (TVB) ?

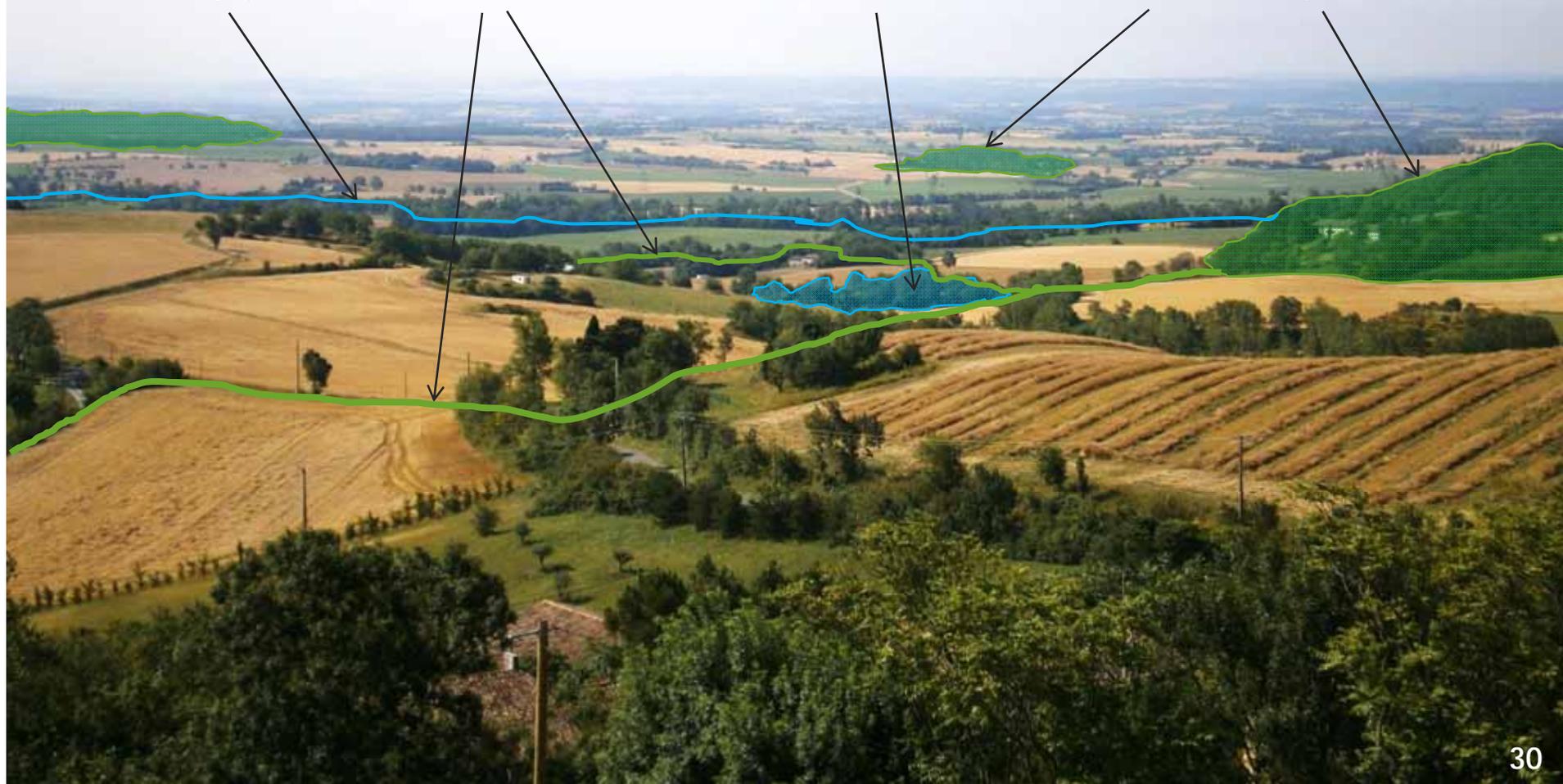


**Corridors bleus**  
*(cours d'eau, ripisylves, etc.)*

**Corridors verts**  
*(haies, etc.)*

**Réservoirs bleus**  
*(lacs, mares, zones humides, etc.)*

**Réservoirs verts**  
*(forêts, bois, bosquets, etc.)*



# Le Pays Lauragais

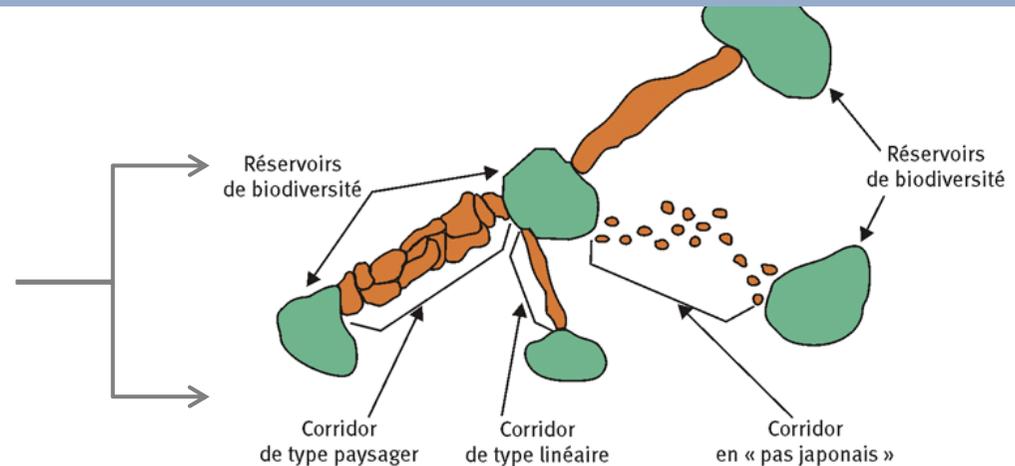
## Le rôle multifonctionnel de la Trame Verte et Bleue



❖ Un rôle essentiel pour la préservation de la biodiversité :

- Le vert représente les milieux naturels et semi-naturels terrestres : forêts, prairies, champs...
- Le bleu correspond aux cours d'eau et zones humides: fleuves, rivières, étangs, marais, plans d'eau...

❖ Elle permet aux espèces sauvages de circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer...



❖ D'autres services rendus par la TVB :

- Participe au cadre de vie du territoire du Lauragais, connu pour ces paysages collinaires ;
- Renforce l'attrait touristique (tourisme vert) ;
- Favorise une urbanisation respectant les principes du développement durable :

Aménagement du territoire & biodiversité

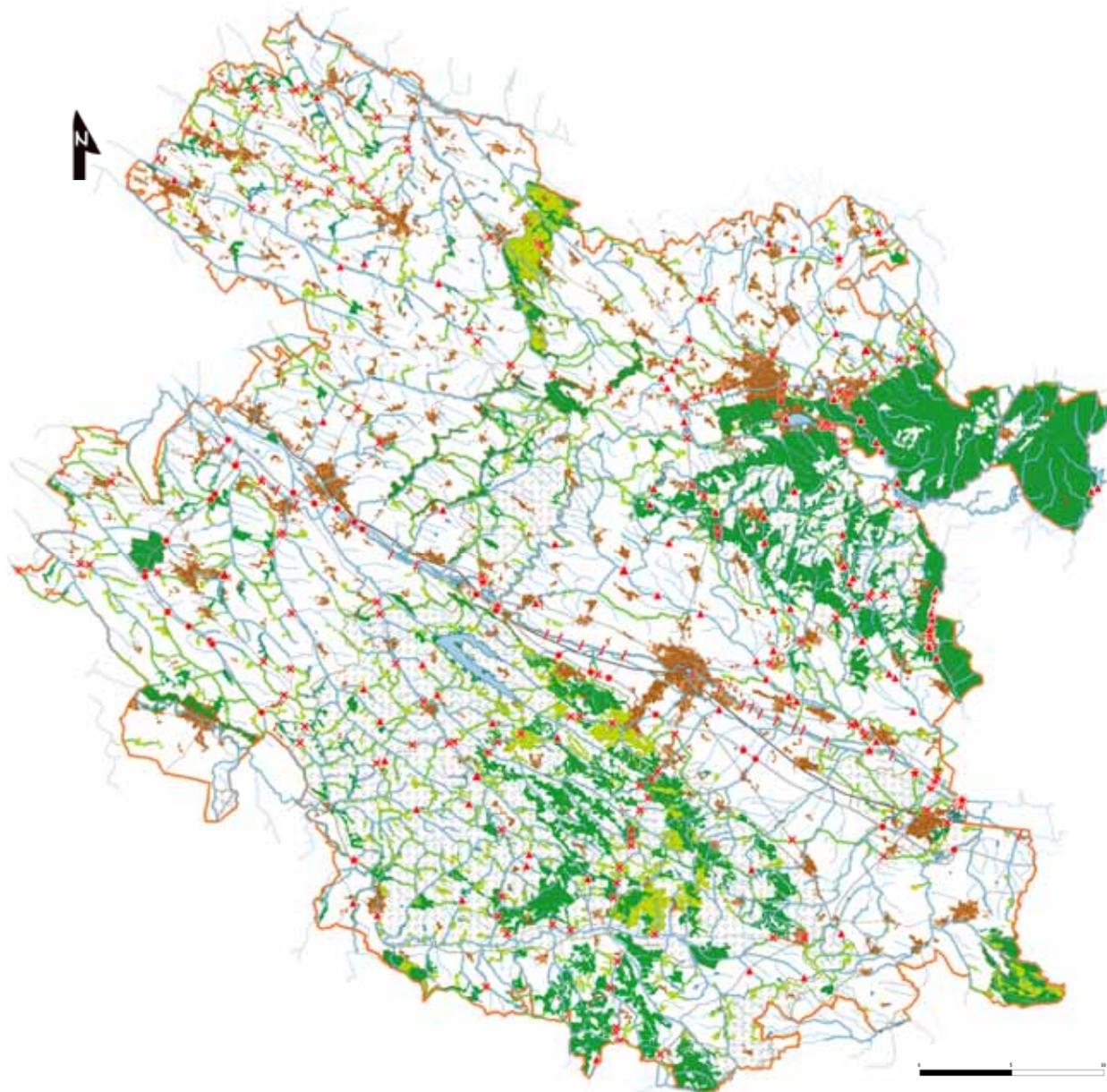


- ❖ Le SCOT n'a pas vocation à édicter des règles relatives à la nature des productions des sols et aux pratiques agricoles et sylvicoles (épandage, traitement, choix des végétaux et des cultures, drainage, irrigation, etc.). Il ne peut règlementer que les occupations du sol soumises à autorisations prévues par le Code de l'urbanisme.



- ❖ L'agriculture, par l'importance des surfaces qu'elle occupe et son rôle dans le maintien de certains habitats, joue un rôle important dans la préservation de la biodiversité qui lui est par ailleurs nécessaire (auxiliaires des cultures, lutte contre l'érosion des sols, brise vent, etc.)
- ❖ Les corridors du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ont été adaptés et le plus souvent ajustés sur des haies existantes. Ils ne sont pas toujours matérialisés dans la réalité. Les continuités existent aussi à travers les champs afin de connecter des réservoirs (autre type de passage pour la faune sauvage). Par ailleurs, les communes / communautés de communes pourront ajuster le tracé lors de l'élaboration d'un PLU / PLUi (notion de compatibilité entre SCOT et PLU).

# Cartographie de la Trame Verte et Bleue du SCOT



**RÉSERVOIRS VERTS**

- Espaces remarquables**  
Principaux sites naturels et agricoles où le niveau de protection est le plus fort
- Espaces de grande qualité**  
Sites naturels et agricoles où le niveau de protection est intermédiaire
- Grands écosystèmes**  
Vastes écosystèmes à la biodiversité reconnue

**RÉSERVOIRS BLEUS**

- Zones humides et plans d'eau**
- Espaces exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau**
- Réservoirs sous pression**

**CORRIDORS VERTS**

- Composés de boisements, haies, zones naturelles**

**CORRIDORS BLEUS**

- Suivent le tracé des cours d'eau et des formations végétales en bordure (ripisylve)**
- Corridors sous pression**

**Obstacles**

- x **Points de conflits avec une voirie, obstacles à l'écoulement des eaux (barrages, seuils, écluses, etc.)**



## Partie 2 Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers, mieux gérer les ressources et prévenir les risques

### Orientation 6

Mieux gérer et économiser les ressources naturelles tout en prévenant les risques et nuisances

- Développer les énergies renouvelables et rechercher les économies d'énergie
- Maîtriser la ressource en eau
- Maîtriser les ressources du sous-sol
- Prévenir les risques et les nuisances
- Réduire les pollutions des sols, de l'air et de l'eau
- Améliorer la gestion des déchets



Partie

## 3 Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires

Orientation 7

Permettre l'accueil d'un nombre d'emplois suffisant pour tendre vers a minima un ratio de 1 emploi pour 3,5 habitants

- Maintenir au minimum un ratio proche de 1 emploi pour 3,5 habitants sur l'ensemble du territoire
- Prendre en compte les politiques publiques de soutien au développement économique
- Diversifier l'économie en s'appuyant sur l'économie présentielle tout en développant une capacité à accueillir l'économie productive



### Partie 3 Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires

#### Orientation 8

Identifier une stratégie économique adaptée aux objectifs de création d'emplois et tenant compte des spécificités territoriales

- Conforter une stratégie économique entre et pour chaque bassin de vie autour de pôles structurants par la complémentarité de l'offre des zones d'activités
- Conforter le rôle structurant de l'agriculture dans l'économie locale
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire
- Soutenir les autres filières économiques porteuses (agroalimentaire, artisanat, économie sociale et solidaire)
- Renforcer la qualité de l'aménagement des zones d'activités



Partie

3

## Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires

Orientation 9

Définir une stratégie commerciale permettant une meilleure autonomie des territoires

- Poursuivre la structuration de l'offre commerciale selon la polarisation
- Soutenir l'activité commerciale locale en favorisant le commerce de proximité en centre-bourg
- Maintenir une complémentarité entre le commerce de centre-bourg et le commerce en périphérie
- Améliorer la qualité de l'aménagement et l'insertion paysagère des espaces commerciaux



### Partie 4 Assurer un équilibre entre l'urbanisation et les besoins en équipements et services à la population

#### Orientation 10

#### Développer un habitat répondant aux besoins des différentes populations

- Adapter la production de logements au principe de polarisation et aux spécificités de chaque commune
- Diversifier le parc de logements et favoriser la mixité sociale et générationnelle
- Développer le parc de logements collectifs et groupés par un travail spécifique sur les formes urbaines
- Encourager la production de logements locatifs
- Produire des logements accessibles aux ménages à revenus modestes



### Partie 4 Assurer un équilibre entre l'urbanisation et les besoins en équipements et services à la population

#### Orientation 11

Favoriser une urbanisation économe en espace et resserrée autour des centres-bourgs et villages

- Bâtir en priorité en continuité et en intensification des espaces déjà urbanisés et limiter le mitage et les extensions diffuses
- Réaliser des extensions urbaines économes en espace permettant de poursuivre l'objectif de réduire de moitié la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers

#### Orientation 12

Valoriser le territoire par une maîtrise, une qualité et une durabilité de la construction des bâtiments

- Généraliser les principes d'un développement urbain durable dans tout le territoire
- Promouvoir un aménagement urbain durable et de qualité



### Partie **4** Assurer un équilibre entre l'urbanisation et les besoins en équipements et services à la population

#### Orientation **13**

Favoriser l'émergence d'une offre en équipements et services publics répondant aux besoins des habitants

- Doter le territoire d'équipements et services attendus par les habitants
- Anticiper les besoins d'équipements pour les populations à tous les âges de la vie



### Partie 5 Améliorer les déplacements et les infrastructures de communication dans le SCOT et au-delà du SCOT

#### Orientation 14

Contribuer à l'amélioration de l'accessibilité routière du territoire par un maillage optimal

- Organiser les flux de déplacements
- Améliorer la cohabitation entre les secteurs urbains et naturels et les flux de déplacements
- Prendre en compte les grands projets d'infrastructures



### Partie 5 Améliorer les déplacements et les infrastructures de communication dans le SCOT et au-delà du SCOT

#### Orientation 15

Encourager les usages de services de transports en commun et les modes de déplacements alternatifs

- Encourager les usages de services de transports en commun et alternatifs à la voiture individuelle
- Poursuivre le développement des modes doux
- Favoriser l'accessibilité des transports en commun aux lieux publics, commerces et garantir l'accès aux services aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées
- Favoriser une cohérence urbanisme - transports



### Partie 5 Améliorer les déplacements et les infrastructures de communication dans le SCOT et au-delà du SCOT

#### Orientation 16

##### Poursuivre l'aménagement numérique du territoire

- Poursuivre la couverture intégrale du territoire par le réseau à haut débit et téléphonie mobile
- Appuyer le développement du haut et très haut débit dans les principales zones d'activités du territoire
- Appuyer le développement du numérique dans les équipements publics et en milieu scolaire
- Encourager le développement du télétravail



Questions  
et débat

# Questions et débat

Comment s'informer et participer à la réflexion ?



DES DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER ET DE L'ACTUALITÉ

VOUS AVEZ DES IDÉES, DES PROJETS ?

## Imaginons le territoire de demain ! Enquête publique jusqu'au 12 juillet 2018



[www.payslauragais.fr](http://www.payslauragais.fr)



[scot.lauragais@orange.fr](mailto:scot.lauragais@orange.fr)



3 Chemin de l'Obélisque, 11 320 MONTFERRAND



**Donnez votre avis sur les registres mis à disposition  
aux différents lieux de permanence et venez à la  
rencontre de la Commission d'enquête**

Mardi 3 juillet : Caraman (9h/12h) ; Lanta (14h/17h)

Mardi 10 juillet : Bram (9h/12h) ; Montréal (14h/17h)

**VOTRE  
AVIS  
COMPTE**

SCoT

# Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais



Merci  
de votre  
attention !

Réunion publique du 28 juin 2018